



P.L.U.

*Plan Local
d'Urbanisme
Document approuvé par D.C.M.*

FROUZINS

3 - ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (O.A.P.)

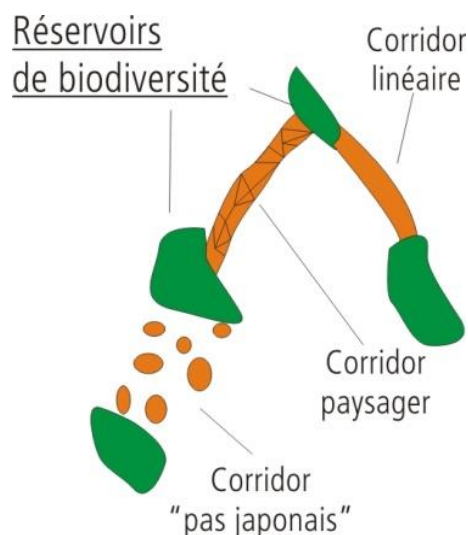
3.6. - Trame Verte et Bleue

TRAME VERTE ET BLEUE

Un enjeu majeur du projet communal

Préserver et mettre en valeur la « trame verte frouzinoise » est un enjeu majeur du P.A.D.D. (cf. Axe n°2). Afin de parvenir au plus proche des objectifs fixés le P.L.U. offre une première base en multipliant les outils réglementaires mis à sa disposition et en prolongeant certains déjà mis en place du temps du P.O.S. :

- Les **grands parcs de la commune** (autour du Château de Montbel et du château des Demoiselles notamment) relèvent de deux protections parfois concomitantes : le classement en zone N et le classement en E.B.C. ;
- L'**espace naturel situé en limite communale avec Roques** (secteur de Paucheville) est classé en zone naturelle de loisirs avec un règlement qui encadre très clairement les constructions ;
- Le **secteur de Bordeneuve**, fait l'objet d'une attention particulière au travers d'un zonage spécifique (Nb) mais également d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation particulière qui affiche un haut niveau de protection des espaces classés en zone Natura 2000.

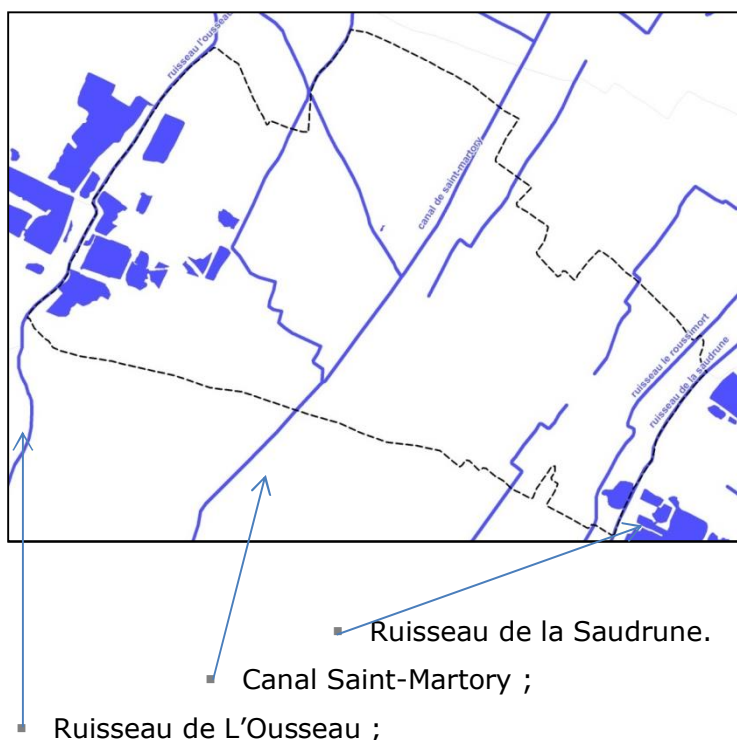


La mise en place de ces différents outils fournit en quelque sorte la base d'un inventaire de préservation des grands espaces de biodiversité de la commune. Pour autant, afin d'être efficace cette démarche doit s'inscrire dans un schéma global de mise en relation des espaces naturels, cours d'eau, boisements, espaces agricoles afin de garantir le maintien (ou le renforcement) d'un véritable maillage écologique.

Une démarche globale et partagée

Si la mise en valeur et la préservation de la trame verte est un élément fort du projet communal il relève également d'une traduction du SCoT de la grande agglomération toulousaine ainsi que d'une nouvelle prérogative des P.L.U., prérogative initiée par le Grenelle de l'Environnement. L'enjeu ne vise dès lors pas seulement à préserver les grands réservoirs de biodiversité mais à relier ceux-ci entre eux.

Pour ce faire, outre l'identification d'espaces agricoles cohérents, le P.L.U. s'est appuyé sur le réseau hydrographique qui parcourt le territoire. Celui-ci traduit à ce titre les « liaisons vertes et bleues » mises en avant par le SCoT :



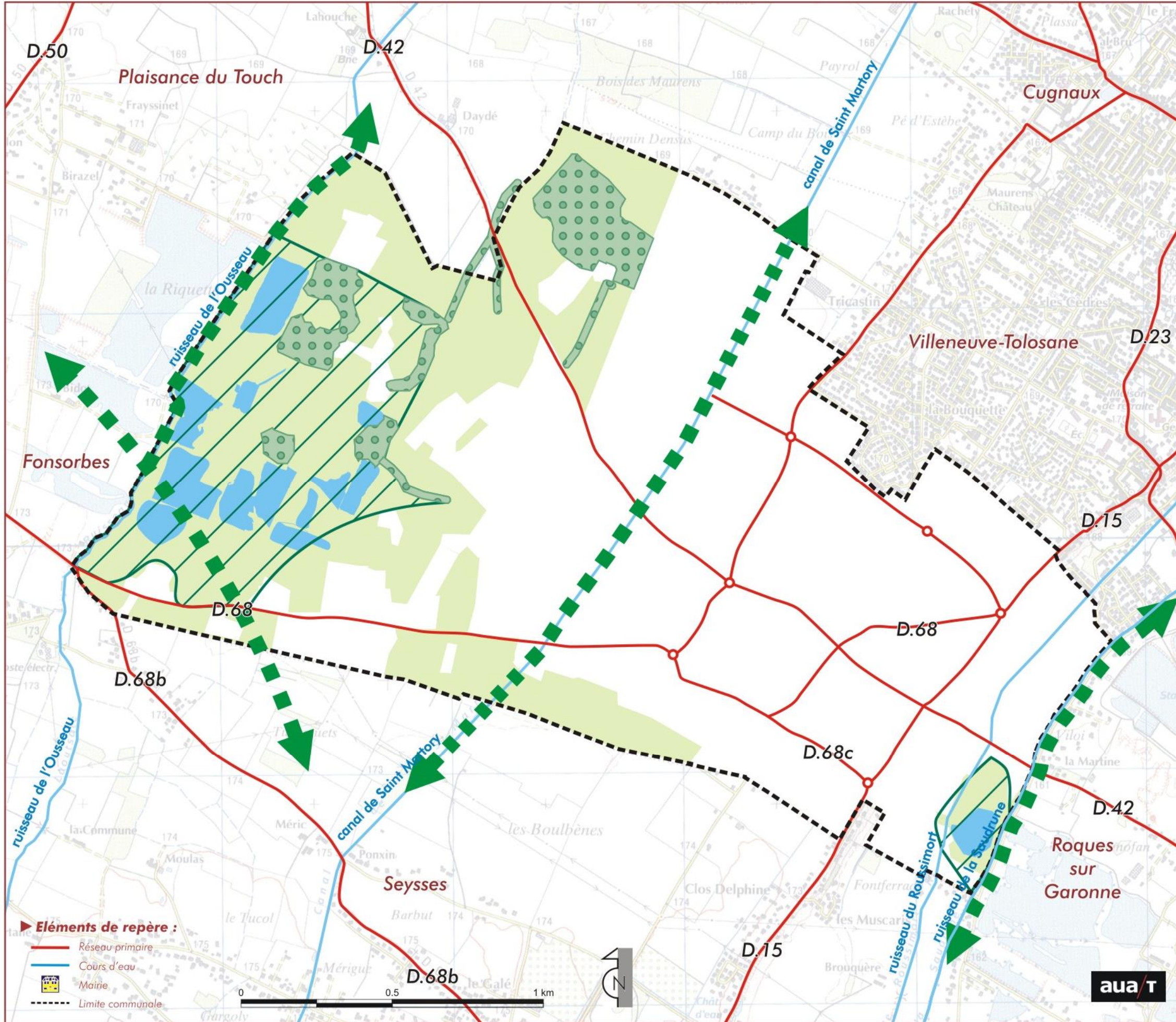
Chacun des 3 cours d'eau ne présente pas le même potentiel et le même niveau d'enjeu, tous toutefois, participent à la cohérence des liaisons vertes et bleues :

- Le **ruisseau de l'Ousseu** tout d'abord, offre un linéaire de haute qualité environnementale, linéaire renforcé par la présence des gravières dont nous avons vu l'importance en termes de réservoir de biodiversité. Si la mise en valeur du site s'affiche comme l'un des principaux objectifs du projet (cf. Bordeneuve) c'est plus la politique de préservation qui semble caractériser cet espace ;
- Le **canal de Saint-Martory** est un cas particulier dans la mesure où il s'agit d'un ouvrage technique (créé par l'homme). Pour autant il offre la base d'une continuité naturelle physique existante qu'il s'agira de renforcer : boisement, haies, etc. La mise en place d'une piste cyclable est d'ailleurs d'ores et déjà avancée pour renforcer et garantir l'emprise de ce linéaire ;
- Le **ruisseau de la Saudrune** présente un intérêt environnemental hétérogène sur le territoire communal. Si la partie Sud, notamment le long du lac de Paucheville, offre un réel potentiel où l'enjeu visera à préserver (ou restaurer) le caractère naturel des berges, la partie nord est aujourd'hui fortement anthropisée. Sur ce secteur la richesse environnementale se situe dans les faits sur la commune voisine de Roques-sur-Garonne où se trouvent de vastes étendues humides liées aux anciennes gravières.

La préservation et la mise en valeur de la trame verte frouzinoise ne se limite pas à la prise en compte des cours d'eau. Le projet traduit graphiquement et précise en effet la localisation de la continuité écologique qui relie Seysses à Fonsorbes via le sud-ouest du territoire communal. Là encore plusieurs outils ont été mis en avant (OAP de Bordeneuve, règlement graphique, etc.). A l'intérieur de ce périmètre les constructions sont strictement encadrées.

La présente orientation d'aménagement amène une cohérence d'ensemble à la démarche tout en mettant en lumière une problématique bien particulière. Si des mesures pourront, et devront, être prises pour renforcer les outils déjà mis en place, elle trace toutefois les pas d'une politique nouvelle en matière d'environnement.

Commune de Frouzins - Orientation d'Aménagement et de Programmation



Les trames vertes et bleues

- Espace en eau
- Cours d'eau
- Espace naturel à maintenir et à conforter
- Espace agricole à conforter
- Espace boisé
- Continuités écologiques et trames vertes et bleues à maintenir et renforcer

- Éléments de repère :**
- Réseau primaire
 - Cours d'eau
 - Mairie
 - Limite communale



a u a T